

# VIVRE À POINTE-CLAIRE

ÉTÉ – AUTOMNE 2022

## LE CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART UNE OFFRE ENRICHIE EN SPORTS ET EN LOISIRS!

Détails aux pages 10 et 11



SOMMAIRE

- 3 MOT DU MAIRE
- 4 PRENEZ NOTE
- 8 LA COMMUNAUTÉ
- 9 NOUVELLES
- 10 CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART
- 12 PROGRAMMATION EN LIGNE
- 13 SUBVENTIONS
- 14 ART ET CULTURE
- 16 ENVIRONNEMENT
- 18 TRAVAUX PUBLICS
- 19 SÉCURITÉ
- 20 SERVICES À DOMICILE
- 21 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
- 22 CARTE DES TRAVAUX

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**TIM THOMAS**

Maire  
514 630-1207  
tim.thomas@  
pointe-claire.ca



**ERIN TEDFORD**

Conseillère  
District 1 – Cedar / Le Village  
514 630-1288  
erin.tedford@  
pointe-claire.ca



**PAUL BISSONNETTE**

Conseiller  
District 2 – Lakeside  
514 630-1289  
paul.bissonnette@  
pointe-claire.ca



**KELLY  
THORSTAD-CULLEN**

Conseillère  
District 3 – Valois  
514 630-1290  
kelly.thorstad-cullen@  
pointe-claire.ca



**TARA STAINFORTH**

Conseillère  
District 4 –  
Cedar Park Heights  
514 630-1291  
tara.stainforth@  
pointe-claire.ca



**CYNTHIA HOMAN**

Conseillère  
District 5 – Lakeside Heights  
514 630-1292  
cynthia.homan@  
pointe-claire.ca



**BRUNO TREMBLAY**

Conseiller  
District 6 – Seigniorie  
514 630-1293  
bruno.tremblay@  
pointe-claire.ca



**ERIC STORK**

Conseiller  
District 7 – Northview  
514 630-1294  
eric.stork@  
pointe-claire.ca



**BRENT COWAN**

Conseiller  
District 8 – Oneida  
514 630-1295  
brent.cowan@  
pointe-claire.ca

SÉANCES DU CONSEIL

7 juin, 5 juillet, 16 août, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2022

Le conseil municipal se réunit à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean. Les séances sont webdiffusées et sous-titrées. Le lien est disponible sur le site Web de la Ville.

## MOT DU MAIRE



TIM THOMAS  
MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Pointe-Claire,

Au début du mois de mai, le conseil municipal a adopté un règlement de contrôle intérimaire ayant pour effet de geler temporairement le développement de certains secteurs de la ville et de permettre de le régir ou de le restreindre le temps de poursuivre la réflexion sur l'aménagement du territoire.

Cette démarche de contrôle intérimaire, qui a débuté en février dernier, s'inscrit dans la volonté de tenir des consultations publiques où toutes et tous seront conviés à réfléchir et à définir ensemble l'avenir de notre ville.

L'objectif est d'élaborer une vision d'aménagement durable pour Pointe-Claire, en considérant autant les intérêts de la communauté que les obligations inscrites au schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal. Nous voulons une vision inspirante et partagée qui tienne compte autant des générations actuelles que futures et qui respecte les principes du développement durable. Votre participation à ces consultations publiques, en lien avec la refonte de notre plan d'urbanisme et de ses règlements, est essentielle.

Dans un tout autre ordre d'idée, je vous invite à profiter de la saison estivale pour participer à nos événements grand public, nos concerts et spectacles, nos expositions et nos activités intérieures et en plein air.

Le Centre sportif Olive-Urquhart, qui est ouvert depuis le 19 mai dernier, est aussi prêt à vous accueillir pour pratiquer votre sport de prédilection ou, encore, vous initier à une nouvelle activité, que ce soit en solo, en famille ou entre amis. Nous espérons que toutes et tous profiteront de ce nouveau centre sportif d'excellence qui offre des installations et équipement bonifiés et adaptés.

Je conclurai en partageant à nouveau ma fierté que ce nouveau centre sportif soit nommé en mémoire de madame Olive Urquhart, première mairesse de Pointe-Claire. Cette leader et grande visionnaire a contribué de façon significative au développement de notre ville et surtout, de notre parc industriel, en plus de ses nombreuses contributions. Elle est une fierté pour toute notre communauté.

Tim Thomas  
Maire

## PRENEZ NOTE



Consultez nos nouvelles sur Facebook et Twitter, voyez Pointe-Claire en images sur Instagram ou joignez-vous à notre équipe en consultant les emplois disponibles sur LinkedIn.

Inscrivez-vous aux infolettres sur le site Web de la Ville pour être informé(e) des actualités, des événements à venir et des dates d'inscription aux activités offertes!  
**Rendez-vous au [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)**

### COMPTOIR MULTISERVICES

Le comptoir multiservices de l'hôtel de ville (451, boulevard Saint-Jean) permet d'obtenir de nombreux services à un seul et même endroit.

#### AU COMPTOIR, VOUS POUVEZ :

- Obtenir des renseignements généraux sur la Ville ;
- Payer vos taxes municipales ou d'eau ;
- Acheter des articles promotionnels de la Ville ;
- Obtenir ou renouveler votre carte MULTI ;
- Obtenir des billets d'autobus et de taxi pour les aîné(e)s admissibles ;
- Acheter un baril de récupération d'eau de pluie, un composteur domestique ou obtenir un cône à compost ;
- Remplir une demande de permis ou de subvention pour l'abattage de frênes ;
- Remplir une demande de subvention pour des couches lavables ou des produits d'hygiène réutilisables ;
- Remplir une demande pour les programmes commémoratifs (une naissance, une mémoire, un arbre ou l'installation d'une plaque sur un banc de la Ville) ;
- Faire assermenter des documents, sur rendez-vous seulement ;
- Payer un constat d'infraction de la Ville de Montréal.

### HÔTEL DE VILLE ET SERVICES MUNICIPAUX

#### Horaire d'été – Du 2 mai au 7 octobre 2022

Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à midi

Le comptoir multiservices est ouvert jusqu'à 19 h les jeudis.

#### Horaire régulier

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Le comptoir multiservices est ouvert jusqu'à 19 h les jeudis.

Les bureaux administratifs sont fermés, à l'exception du Service de l'inspection – sécurité publique, le 23 mai, le 24 juin, le 1<sup>er</sup> juillet, le 5 septembre et le 10 octobre 2022.

## DEMANDES EN LIGNE

Certaines demandes de permis ou de certificats peuvent être effectuées en ligne.

Cela permet de remplir le formulaire, de transmettre les documents requis et, dans certains cas, de procéder au paiement.

Les permis et certificats pour lesquels le montant est fixe sont payables en ligne et clairement identifiés à cet effet. Tous les documents à joindre à la demande doivent être numérisés, aucune photo de documents ne sera acceptée.

Les demandes suivantes peuvent être effectuées en ligne :

- **Agrandissement ;**
- **Nouveau bâtiment ;**
- **Clôture ;**
- **Appareil mécanique ;**
- **Piscine ou spa ;**
- **Rénovations intérieures et extérieures ;**
- **Remplacement ou réparation des services sur votre propriété ;**
- **Réservoir de propane ;**
- **Terrassement (changement de niveau) ;**
- **Entrée charretière ou aménagement paysager ;**  
Information : Service d'urbanisme  
514 630-1206, urbanisme@pointe-claire.ca
- **Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau ;**  
Information : Service de l'inspection - sécurité publique  
514 630-1234, secpub@pointe-claire.ca
- **Abattage d'arbres (sans frais).**  
Information : Service des travaux publics  
514 630-1230, tp@pointe-claire.ca

Rendez-vous sur le site Web de la Ville pour remplir une demande : [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)

## REEMPLIR UNE REQUÊTE

Vous pouvez signaler une situation non urgente grâce à votre téléphone intelligent en quelques clics seulement.

- 1 Téléchargez l'application mobile gratuite **Voilà! Signalement** disponible sur App Store (iOS) et sur Google Play (Android) et créez votre profil.
- 2 Cliquez sur **Nouvelle demande** et sélectionnez **Pointe-Claire**. Vous pouvez joindre une photo de la situation signalée.
- 3 Sélectionnez la nature de votre demande parmi tous les choix proposés. Vous pouvez signaler :
  - **Un nid-de-poule ;**
  - **Un éclairage défectueux ;**
  - **Un bac de matières recyclables ou de matières organiques à réparer ou à remplacer ;**
  - **Et beaucoup d'autres choses.**
- 4 Précisez l'emplacement de la situation signalée et envoyez votre demande. Elle sera automatiquement transmise au service municipal qui en est responsable.



## RÉCLAMATIONS

Pour toute demande de réclamation, vous devez remplir et transmettre le formulaire disponible sur le site Web de la Ville au Service des affaires juridiques et greffe ([greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca)) dans les 15 jours civils suivant la date de l'incident.

Le formulaire papier est aussi disponible à l'hôtel de ville.

# PRENEZ NOTE

## MÉDAILLE D'IDENTIFICATION POUR VOTRE CHIEN

### EMILI.NET - une façon simplifiée d'obtenir la médaille d'enregistrement de son chien et d'acquitter ses frais annuels

Saviez-vous que la médaille d'identification pour votre chien est obligatoire ?

C'est maintenant plus facile d'en obtenir une grâce à la plateforme en ligne Emili.net.

En quelques clics seulement, vous pouvez créer votre compte, le profil du chien, planifier des rappels de vaccination, obtenir sa médaille d'identification et acquitter les frais d'enregistrement annuels.

Une médaille d'identification avec puce intégrée, que votre animal portera durant toute sa vie, sera envoyée par la poste dans les semaines suivant le paiement.

Pour inscription : [emili.net](http://emili.net)

Information : 514 630-1300, poste 1829  
[taxes@pointe-claire.ca](mailto:taxes@pointe-claire.ca)



## TAXE D'EAU

Chaque été, une équipe parcourt les rues de Pointe-Claire pour faire la lecture des compteurs d'eau des bâtiments résidentiels de six logements et moins afin de connaître l'utilisation annuelle en eau potable et de remettre une facture aux propriétaires selon la consommation. Cette formule de tarification à l'utilisation favorise les actions individuelles axées sur l'usage écoresponsable et la préservation de cette ressource naturelle précieuse.

Les propriétaires recevront, en septembre, leur facturation annuelle. Le tarif pour 2022 est de 1,0091\$ / mètre<sup>3</sup>. Le paiement est requis dans les 30 jours.



## TAXES MUNICIPALES

### QUATRE MODES DE RÈGLEMENT SONT PROPOSÉS :

- Institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique);
- Paiement préautorisé;
- Comptoir multiservices de l'hôtel de ville (paiement direct, chèque ou argent comptant);
- Envoi d'un chèque par la poste dans l'enveloppe fournie à cet effet.

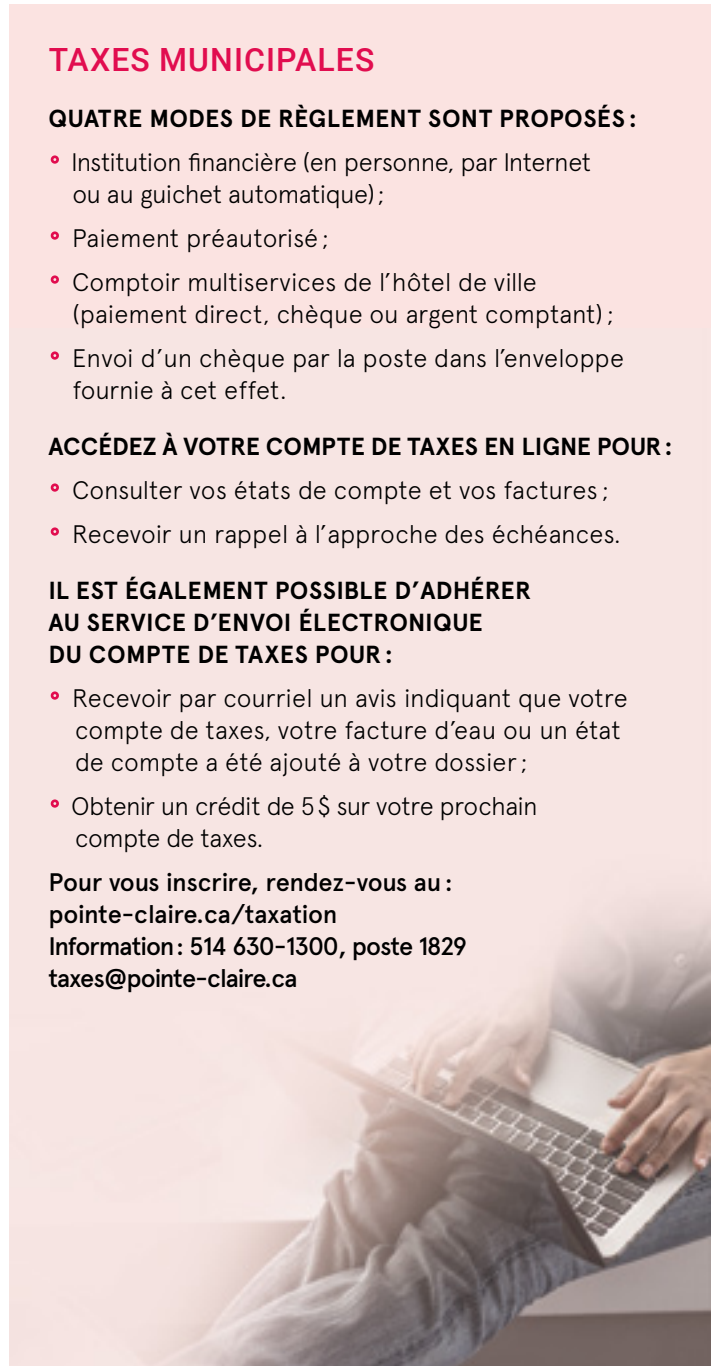
### ACCÉDEZ À VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE POUR :

- Consulter vos états de compte et vos factures;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances.

### IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE D'ADHÉRER AU SERVICE D'ENVOI ÉLECTRONIQUE DU COMPTE DE TAXES POUR :

- Recevoir par courriel un avis indiquant que votre compte de taxes, votre facture d'eau ou un état de compte a été ajouté à votre dossier;
- Obtenir un crédit de 5\$ sur votre prochain compte de taxes.

Pour vous inscrire, rendez-vous au :  
[pointe-claire.ca/taxation](http://pointe-claire.ca/taxation)  
Information : 514 630-1300, poste 1829  
[taxes@pointe-claire.ca](mailto:taxes@pointe-claire.ca)





## CARTE MULTI

Votre carte MULTI arrive à échéance dans les trois prochains mois? Renouvelez-la dès maintenant!

Elle est offerte sans frais et est valide pour une période de deux ans. Pour connaître la liste des avantages que vous procure la carte MULTI, consultez le [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca).

Obtenez votre carte ou renouvelez-la à la Bibliothèque centrale, au centre aquatique ou à l'hôtel de ville. Une preuve de résidence récente avec photo est requise.

## ARTICLES PROMOTIONNELS

Plusieurs articles à l'effigie de la Ville sont offerts au comptoir multiservices de l'hôtel de ville.

Rendez-vous au [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca) pour consulter la liste des articles promotionnels.



25 \$

Parapluie bleu ou noir



25 \$

Serviette de plage



15 \$

Bouteille

## COMMENT NOUS JOINDRE

### SERVICES MUNICIPAUX

**HÔTEL DE VILLE**  
451, boulevard Saint-Jean  
514 630-1200

**AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE**  
514 630-1228  
[greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca)

**MAIRIE**  
514 630-1207  
[tim.thomas@pointe-claire.ca](mailto:tim.thomas@pointe-claire.ca)

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
514 630-1237  
[direction@pointe-claire.ca](mailto:direction@pointe-claire.ca)

**COMMUNICATIONS**  
514 630-1200  
[communications@pointe-claire.ca](mailto:communications@pointe-claire.ca)

**INGÉNIERIE ET IMMEUBLES**  
514 630-1208  
[ingenierie@pointe-claire.ca](mailto:ingenierie@pointe-claire.ca)

**TAXATION**  
514 630-1300, poste 1829  
[taxes@pointe-claire.ca](mailto:taxes@pointe-claire.ca)

**TRAVAUX PUBLICS**  
514 630-1230  
[tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca)

**URBANISME**  
514 630-1206  
[urbanisme@pointe-claire.ca](mailto:urbanisme@pointe-claire.ca)

**INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
399, boulevard Saint-Jean  
514 630-1234  
[secpub@pointe-claire.ca](mailto:secpub@pointe-claire.ca)

**UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE**  
2A, avenue Victoria  
514 630-1224  
[rescueunit@pointe-claire.ca](mailto:rescueunit@pointe-claire.ca)

### LOISIRS ET CULTURE

**LOISIRS**  
94, avenue Douglas-Shand  
514 630-1214  
[recreation@pointe-claire.ca](mailto:recreation@pointe-claire.ca)

**ARÉNA BOB-BIRNIE**  
58, avenue Maywood  
514 630-1211  
[arenabobbirnie@pointe-claire.ca](mailto:arenabobbirnie@pointe-claire.ca)

**BIBLIOTHÈQUE CENTRALE**  
100, avenue Douglas-Shand  
514 630-1218  
[bibliotheque@pointe-claire.ca](mailto:bibliotheque@pointe-claire.ca)

**BIBLIOTHÈQUE – SUCCURSALE VALOIS**  
68, avenue Prince-Edward  
514 630-1219

**CENTRE CULTUREL STEWART HALL**  
176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore  
514 630-1220  
[stewarthall@pointe-claire.ca](mailto:stewarthall@pointe-claire.ca)

**CENTRE AQUATIQUE**  
60, avenue Maywood  
514 630-1202  
[aquatique@pointe-claire.ca](mailto:aquatique@pointe-claire.ca)

**CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART**  
230, boulevard Brunswick  
514 630-1210  
[centresportif@pointe-claire.ca](mailto:centresportif@pointe-claire.ca)

**ACTIVITÉS NAUTIQUES**  
*Site des activités*  
90, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore

*Bureaux administratifs*  
75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore  
514 630-1256  
[nautiques@pointe-claire.ca](mailto:nautiques@pointe-claire.ca)

**CLUB DE CANOË KAYAK**  
75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore  
514 630-1256  
[infocanoe@pointe-claire.ca](mailto:infocanoe@pointe-claire.ca)

### SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

**SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL** (poste de quartier 5)  
395, boulevard Saint-Jean  
514 280-0105  
[pdq5@spvm.qc.ca](mailto:pdq5@spvm.qc.ca)

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL** (Caserne 55)  
401, boulevard Saint-Jean  
514 280-1212

# LA COMMUNAUTÉ

## UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE

L'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire (USVPC) œuvre depuis 1951 auprès de la communauté.

Cette équipe d'une trentaine de membres bénévoles soutient la Ville lors d'événements et intervient lors de situations d'urgence ou d'incidents menaçant la santé et la sécurité du public :

- Pannes électriques, vents violents, tempêtes, inondations, etc. ;
- Premiers soins lors d'événements spéciaux ;
- Recherche en cas de disparition ou sauvetage de personnes en détresse.

### Vous aimeriez servir la communauté ?

L'équipe se partage des rôles variés :

- Premier(ère) répondant(e) ;
- Agent(e) de la protection civile ;
- Responsable de la recherche et du sauvetage ;
- Membre du personnel de secours aux sinistré(e)s.

**Remplissez le formulaire de demande d'adhésion au [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca).**

## LES JOURNÉES DE POINTE-CLAIRE ENSEMBLE ON FÊTE!

Du 10 au 14 août, toutes et tous sont conviés à un grand événement pour souligner la richesse de notre communauté.

Conférences, foire familiale, activités de médiation culturelle, ateliers de danse seront au rendez-vous pour ces cinq journées de fête et d'activités.

Le dimanche 14 août, un grand pique-nique familial animé clôturera ce rassemblement estival.

Surveillez nos publications dans les médias sociaux pour connaître les détails de la programmation.

## BONJOUR AMICAL

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme d'aide au troisième âge offre un service d'appel téléphonique sans frais aux résidentes et résidents de Pointe-Claire de 65 ans et plus.

*Bonjour amical*, c'est un appel deux à trois fois par semaine permettant de lutter contre l'isolement.

Si ce programme vous intéresse ou si vous connaissez une personne qui aimerait recevoir un coup de fil amical pendant la semaine, communiquez avec nous dès aujourd'hui : **514 630-1248**

### ATTENTION

Ce programme ne remplace pas le service d'urgence médicale.



## SERVICE D'ALERTE AUTOMATISÉ

Restez bien informé! Inscrivez-vous au service d'alerte automatisé de la Ville et assurez-vous que nous puissions vous joindre rapidement lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux par téléphone (appel ou texto) ou par courriel : **[pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)**





## DES SÉANCES MUNICIPALES PLUS ACCESSIBLES

La Ville a ajouté le sous-titrage aux diffusion en direct et en différé des séances du conseil pour en faciliter l'accessibilité. Pour obtenir les sous-titres, il suffit de cliquer sur l'icône CC au bas de l'écran, une fois la diffusion commencée.

De plus, un système audio permet maintenant aux personnes malentendantes munies d'appareils auditifs de mieux entendre les échanges lorsqu'elles sont dans la salle du conseil.

Pour en profiter, il suffit d'en faire la demande en arrivant à la séance.



## ANDRÉ LALONDE, UN CITOYEN AU SERVICE DES SIENS

Le 3 avril, M. André Lalonde se voyait remettre la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés au cours d'une cérémonie reconnaissant des citoyennes et citoyens du Québec se démarquant par leur implication au sein de leur communauté.

Natif de Pointe-Claire, M. Lalonde s'implique depuis quelque 20 ans auprès des aînés et aînés de Pointe-Claire, notamment dans le cadre des activités de la Légion canadienne et auprès du centre des aînés.

Nous lui offrons toutes nos félicitations chaleureuses et de sincères remerciements pour son apport apprécié à notre communauté!



## UNE CAMPAGNE, UN BANC

Dans un souci de rendre plus verte la campagne électorale municipale de l'automne dernier, la Ville de Pointe-Claire a récupéré les pancartes des candidates et des candidats afin de les recycler et de les transformer. Résultat, un nouveau banc public fait de matériaux recyclés sera installé cet été derrière l'hôtel de ville et profitera à toute la communauté.

Une plaque apposée sur le banc vous permettra de l'identifier.



## CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, toutes et tous seront invités à participer à diverses consultations publiques sur des projets, tels que des choix d'aménagement en lien avec des travaux d'infrastructures dans le village de Pointe-Claire; le plan directeur des parcs et espaces verts; la planification stratégique; de même que le futur plan d'urbanisme.

Inscrivez-vous sur la plateforme de consultation publique municipale *Pointe-Claire, c'est nous* pour participer à ces consultations et suivez-nous sur la page Facebook de la Ville pour connaître les détails quant aux dates et formats de ces consultations!



# CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART

Situé au 230, boulevard Brunswick, le nouveau Centre sportif Olive-Urquhart vous convie depuis le 19 mai à bouger dans un tout nouvel environnement !

Porte du secteur industriel, le centre a été nommé en l'honneur de l'ancienne mairesse de Pointe-Claire, une femme d'exception à qui l'on doit la réalisation de grands projets pour notre Ville.

## OLIVE LOUISE URQUHART, FEMME D'EXCEPTION

Grande visionnaire, Olive Louise Urquhart a non seulement été la première mairesse de la Ville de Pointe-Claire, mais également la deuxième femme élue mairesse de tout le Québec de 1954 à 1956, puis de 1958 à 1961.



À l'époque, maires anglophones et francophones alternaient tous les deux ans. De 1951 à 1954 et de 1956 à 1958, elle est conseillère municipale. La mairesse Urquhart a contribué de façon significative et remarquable au développement économique de la ville, notamment par :

- La planification du développement de la ville alors en plein essor, avec la construction des services d'utilité publique, de bâtiments et des écoles primaire Lakeside Heights et secondaire John-Rennie ;
- La création d'un poste de directeur général pour assurer la coordination des départements municipaux (1955) ;
- La construction de l'usine de production d'eau potable (1958) pour répondre aux besoins de la population grandissante et d'un parc industriel en pleine expansion, dont l'hôpital du Lakeshore (1959) et la fluoration de l'eau potable ;
- La définition de la vocation de Stewart Hall en tant que centre culturel ;
- Le développement de la zone industrielle.

## PROGRAMMATION

Le Centre sportif Olive-Urquhart est ouvert du lundi au vendredi de 6 h à 21 h, et de 9 h à 21 h les samedis et dimanches.

Pour connaître les plages horaires définies pour le gymnase, la salle de spinning et la piscine, rendez-vous sur le site Web de la Ville.

La programmation sera bonifiée au fil de l'été et dès septembre, des cours de groupe s'ajouteront. L'inscription pour ces activités se fera en ligne.

Abonnez-vous à l'Info-loisirs pour connaître les dates : [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)

## ABONNEMENTS

Trois types d'abonnements sont offerts pour les résidentes et résidents de Pointe-Claire et les personnes de l'extérieur, soit un tarif journalier, mensuel ou annuel.

La piscine, le gymnase et certains locaux sont offerts en location.

Informations :  
[centresportif@pointe-claire.ca](mailto:centresportif@pointe-claire.ca)  
514 630-1210



# UNE OFFRE ENRICHIE EN SPORTS ET EN LOISIRS

## INSTALLATIONS – UN LIEU ADAPTÉ AUX BESOINS

### PISTE DE COURSE ET DE MARCHÉ

La piste intérieure de 150 mètres permet de marcher ou de courir à son rythme. Tout à côté se trouve une zone d'étirement.



### ENTRAÎNEMENT ET MUSCULATION

Deux salles offrant 35 machines variées proposent un entraînement cardio et musculaire complet, autant pour les personnes débutantes que les plus expérimentées.



### SQUASH

Deux terrains de squash sont offerts pour des joutes enlevantes !



### BOXE

Une zone de boxe invite les 14 ans et plus à s'exercer sur un sac de frappe.



### SPINNING

La salle de spinning comprend plus de 50 vélos stationnaires pour s'activer.



### GYMNASE

Le gymnase double est propice à la pratique d'une gamme variée d'activités libres définies par des plages horaires et pour différents groupes d'âge : pickleball, badminton, hockey cosom, soccer, volleyball et basketball.



### PISCINE

La piscine propose un bassin avec descente en plage, une section pour la natation d'une longueur de 15 mètres et une glissoire. Des périodes définies sont proposées pour les activités libres de natation en couloir, de natation récréative et pour la location.

Le YMCA Ouest-de-l'Île continue d'offrir une variété de cours de groupe et d'activités communautaires.

Pour tous les détails sur cette programmation, rendez-vous au [ymcaquebec.org/odi](http://ymcaquebec.org/odi)



Pour tous les détails sur le Centre sportif Olive-Urquhart, visitez [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)



# PROGRAMMATION EN LIGNE

Retrouvez les activités de culture, de sport et de loisir sur le site Web de la Ville.

La programmation et les dates d'inscription pourraient être modifiées en fonction des directives du gouvernement et de la Santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19.

Aucune publication de loisirs et de culture ne sera distribuée porte à porte ou offerte dans les bâtiments municipaux.

**Rendez-vous au [pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca) pour connaître les activités offertes et événements présentés.**

## INSCRIPTIONS / LUDIK.POINTE-CLAIRE.CA

### BIBLIOTHÈQUE ET CENTRE CULTUREL

#### ÉTÉ 2022

##### RÉSIDENTS

À partir du 7 juin, 19 h

##### NON-RÉSIDENTS

À partir du 9 juin, 19 h

#### AUTOMNE 2022

##### RÉSIDENTS

À partir du 6 septembre, 19 h

##### NON-RÉSIDENTS

À partir du 8 septembre, 19 h

Les dates sont les mêmes pour les activités offertes au Centre communautaire Noël-Legault.

#### AIDE À L'INSCRIPTION :

Les 7 et 9 juin, ainsi que les 6 et 8 septembre, de 19 h à 21 h

Bibliothèque :  
514 630-1225

Centre culturel :  
514 630-1366

#### ACTIVITÉS POUR ADULTES

Si l'activité est annulée, les frais d'inscription seront remboursés en totalité. Une personne qui se désiste obtient un remboursement si une raison majeure en est la cause et si elle en fait la demande avant le début de l'activité.

### AQUATIQUE

#### ÉTÉ 2022

##### RÉSIDENTS

À partir du 31 mai, 19 h

##### NON-RÉSIDENTS

À partir du 8 juin, 19 h

#### AUTOMNE 2022

##### RÉSIDENTS

À partir du 23 août, 19 h

##### NON-RÉSIDENTS

À partir du 30 août, 19 h

#### AIDE À L'INSCRIPTION :

31 mai et 8 juin, 23 et 30 août de 19 h à 21 h  
514 630-1355

### ACTIVITÉS NAUTIQUES (ÉQUIPES DE COMPÉTITION DE CANOË KAYAK)

#### ÉTÉ 2022

En cours

TOUTES LES ACTIVITÉS OFFERTES EXIGENT UNE INSCRIPTION.

Les tarifs sont modifiables sans préavis. Rendez-vous au [ludik.pointe-claire.ca](http://ludik.pointe-claire.ca).

**RÉSIDENTS :** Carte MULTI requise pour chaque membre de la famille à inscrire.

**NON-RÉSIDENTS :** Numéro de client requis pour chaque personne à inscrire.

## UNE AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES

La Ville offre un programme d'aide financière aux familles à faible revenu. Le soutien sous forme de subvention s'applique aux activités municipales et à celles offertes par les organismes sans but lucratif partenaires. Il est attribué en fonction du revenu familial. Pour en profiter, les parents peuvent communiquer avec le Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire au 514 630-1214.

## PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

Cette subvention encourage l'achat ou la location de couches, de produits menstruels ainsi que de produits pour l'incontinence et l'énurésie nocturne réutilisables par des remises pouvant aller jusqu'à 200 \$.

### COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION :

Remplissez le formulaire en ligne ([pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)) et retournez-le par courriel à [tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca) ou présentez-vous au comptoir multiservices de l'hôtel de ville avec l'original, une photo ou une copie numérisée des documents suivants :

- Votre carte MULTI ;
- Facture originale ;
- Preuve de paiement récente (moins de six mois pour les couches, moins de trois mois pour les produits menstruels et pour l'incontinence et l'énurésie nocturne) ;
- Certificat de naissance (pour les couches).

Encourageons  
l'économie  
locale

### JUSQU'À 200 \$ PAR ENFANT

Montant offert pour les couches lavables, les couches lavables pour la piscine, les sacs imperméables et le matériel de fabrication pour les couches jusqu'aux 24 mois de l'enfant.

### JUSQU'À 100 \$ PAR PERSONNE

Montant offert pour les culottes, les coupes et les sous-vêtements menstruels, les serviettes hygiéniques lavables, les applicateurs de tampons réutilisables, les sous-vêtements et les protections lavables pour fuites urinaires et incontinence, les sacs imperméables, le matériel de fabrication pour les sous-vêtements et les protections pour fuites urinaires et incontinence.

## REPLACEMENT GRADUEL DES FRÊNES

Une subvention est offerte pour l'abattage de frênes ayant un diamètre de 25 centimètres et plus dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

L'abattage est obligatoire si un arbre est infesté par l'agrile du frêne et s'il montre des signes de dépérissement sur 30 % de sa surface ou plus. La subvention représente 50 % du prix d'abattage, jusqu'à concurrence de 500 \$ par arbre.

Depuis juin 2020, l'abattage est permis toute l'année.

### COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION :

1. Remplissez une demande d'abattage en ligne ([pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)) ;
2. Recevez la visite d'un inspecteur ou d'une inspectrice qui évaluera le ou les frêne(s) à abattre et émettra des recommandations. L'autorisation d'abattage sera acheminée sans frais dans les 30 jours suivant la demande ;
3. Acheminez le reçu détaillant le travail réalisé pour chacun des arbres et confirmant votre paiement par courriel ([tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca)) ou en personne au comptoir multiservices de l'hôtel de ville en indiquant vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone). La subvention ne couvre pas les frais d'essouchage.

---

**Les propriétaires de frênes doivent planifier  
l'abattage et le remplacement graduel de  
ceux-ci par d'autres espèces.**

---

## ART ET CULTURE

### LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN AUTOCHTONE (BACA) EST DE RETOUR!

Tous les deux ans depuis 2012, Pointe-Claire reçoit les œuvres d'artistes autochtones à titre de partenaire de la Biennale d'art contemporain autochtone (BACA) à sa galerie d'art.

Cette année, c'est sur le thème «Land Back» que se déroule l'événement qui propose des œuvres, des conférences et des réflexions dans huit lieux d'exposition québécois, dont la Galerie d'art Stewart Hall qui accueillera les œuvres de neuf artistes jusqu'au 19 juin.

Découvrez les artistes exposant à la Galerie d'art Stewart Hall dans le Carnet culturel sur le site Web de la Ville.



### CRÉATION D'UN JARDIN DE LECTURE MAGIQUE ET FÉRIQUE

Au cours de l'été, un jardin de lecture unique verra le jour dans le boisé situé derrière la Bibliothèque centrale.

L'idée de ce jardin est née à la suite du triste décès d'une fervente lectrice, Sara Hmouz, à l'âge de 22 ans. La jeune fille qui fréquentait assidûment la bibliothèque souhaitait que ses économies puissent contribuer à un de ses projets.

L'entrée au jardin de lecture sera marquée par une arche menant à un espace chaleureux où de drôles de champignons et bûches permettront aux plus jeunes de s'asseoir pour plonger dans un livre, tandis que des plantes mystérieuses abriteront – qui sait – des villages entiers de lutins et gnomes invisibles!

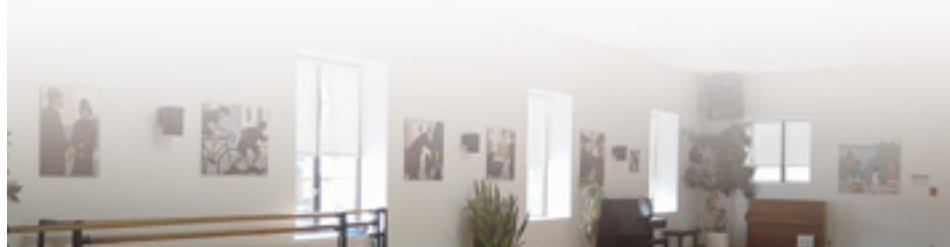
Une fois terminé, le jardin, ouvert à la communauté, accueillera des activités de la bibliothèque.



### DEUXIÈME VIE POUR UNE MURALE!

Le deuxième étage du Centre communautaire Noël-Legault accueille l'ancienne murale de la station de pompage (Salle des tamis) sous la forme d'une mosaïque constituée de fragments récupérés.

La murale avait été réalisée sur bois, en 2011, par l'Association des artistes du Lakeshore dans le cadre du centenaire de la Ville. En 2020, on a dû retirer la murale en raison de sa dégradation. Devant l'attachement exprimé envers cette œuvre, l'artiste Susanne Strater, qui avait pris part à sa création, a eu l'idée d'en conserver des sections encore en bon état pour lui redonner une seconde vie.

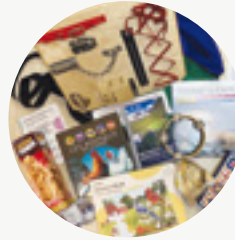


## DES TROUSSES COGNITIVES À LA BIBLIOTHÈQUE

Cinq troussees d'activités bilingues destinées à stimuler les facultés des adultes vivant avec des troubles cognitifs sont offertes à la Bibliothèque.

Chaque trousse unique contient des objets et documents permettant de pratiquer une série d'activités variées, tant par les personnes aux prises avec des troubles cognitifs que leurs accompagnatrices et accompagnateurs.

Disponibles pour des prêts de quatre semaines, les troussees peuvent être demandées au comptoir de prêt à la Bibliothèque centrale. Réservez-les sur le portail de la bibliothèque en cliquant sur la trousse de votre choix. Pour une description complète de chacune d'elles, sélectionnez l'onglet « Détails » après avoir cliqué sur une trousse.



## ART AU SOL

De nouveaux marquages et interventions artistiques au sol apparaîtront au cours de l'été dans les parcs Hermitage, Cedar Park Heights et Northview, de même que dans deux quartiers.

Suivez les publications de la Ville sur les médias sociaux pour voir les artistes à l'œuvre.



## L'ART PUBLIC À PIED OU À VÉLO

Le territoire de Pointe-Claire recèle une dizaine d'œuvres d'art publiques extérieures, une collection grandissante et accessible à toutes et à tous. Cet été, partez découvrir ces sculptures, murales et expositions hors les murs à pied ou à vélo. Voyez la page « Actif à la maison » sur le site Web de la Ville pour découvrir les circuits élaborés à cet effet.

Par ailleurs, les œuvres de Pointe-Claire font maintenant partie des parcours à vélo proposés par Art public Montréal, une invitation à découvrir Pointe-Claire autrement !



## UN PIANO PUBLIC DANS LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Cet été, mélomanes et pianistes sont invités à profiter de leur visite dans le village de Pointe-Claire pour jouer quelques notes ou écouter une mélodie qui émanera du piano public mobile.

Deux endroits s'animeront à tour de rôle au son des notes des passants, soit le parc Edgewater et l'espace vert situé à l'intersection de l'avenue Cartier et du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore.

Le piano a été décoré par l'artiste Zoé Boivin à la suite d'un appel public. Son œuvre a pour titre Douces festivités.

Un concert d'ouverture de Guillaume Martineau en trio jazz est prévu le 23 juin à 17 h, à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore et de l'avenue Cartier.



# ENVIRONNEMENT

## L'EAU POTABLE, UNE RESSOURCE À PROTÉGER

L'eau potable est une ressource précieuse qu'il nous faut préserver ! Il est donc important de poser des gestes pour éviter le gaspillage.



Procurez-vous un baril récupérateur d'eau de pluie. Vous aurez une source d'eau indépendante pour laver la voiture et arroser vos plates-bandes. Le baril est disponible au comptoir multiservices de l'hôtel de ville au coût de 40\$.



Espacez les moments de tonte du gazon. En étant plus longue, l'herbe emprisonnera l'humidité, limitant les besoins en arrosage. Lorsque nécessaire, arrosez le matin ou le soir.



Utilisez un balai et un seau plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer votre entrée.



Si vous avez une piscine, munissez-la d'une toile pour limiter l'évaporation.

## FAUNE URBAINE

### Nourrir ou non les animaux en milieu urbain ?

Alors que nous pensons bien faire, il faut pourtant éviter de nourrir les petits mammifères, tels les écureuils ou les grands oiseaux comme les canards ou les dindons. Nous ne leur rendons pas service ! Cette façon de faire renforce leur dépendance à l'humain et nuit à leurs chances de survie dans la nature. Quand les animaux choisissent un milieu, c'est que celui-ci leur apporte tout ce dont ils ont besoin !







## PRATIQUER L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage est une pratique écologique qui consiste à laisser les rognures de gazon fraîchement coupé sur place afin qu'elles se décomposent au sol. Les rognures agissent comme fertilisant naturel et nourrissent votre pelouse... sans frais ni efforts !

### CETTE PRATIQUE A DE NOMBREUX AVANTAGES :

- Préserver l'humidité de la pelouse ;
- Nourrir la pelouse de façon naturelle ;
- Réduire le volume de déchets de votre bac de matières organiques ;
- Diminuer les gaz à effet de serre, puisque cette matière ne sera plus transportée ;
- Augmenter la résistance de la pelouse ;
- Réduire l'arrosage.

## MON SAC, J'Y PENSE !

### Vous sortez faire des courses ?

Pensez à apporter votre sac à emplettes. Qu'il soit souple ou solide, de coton ou à dos, que vous l'ayez acheté, reçu en cadeau, fabriqué ; l'important, c'est de l'apporter.

Contribuons à faire de Pointe-Claire une ville toujours plus verte !



# TRAVAUX PUBLICS

## TROIS ÉQUIPES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT!

Cet été, trois équipes s'ajouteront pour veiller à la qualité de notre milieu : la brigade Gestion des matières résiduelles, la brigade Propreté et l'équipe de la ligne verte.

Nouvelle cette année, la **brigade Propreté** arpentera les parcs et espaces publics pour nettoyer et entretenir notre milieu de vie.

La **brigade Gestion des matières résiduelles** sillonnera encore cette fois les rues de Pointe-Claire à vélo et partagera des trucs pour faciliter un tri adéquat des matières résiduelles. Elle pourra par ailleurs répondre à vos questions d'ordre environnemental au téléphone, sur rendez-vous.

La **ligne verte** vous permet de poser des questions, par téléphone, sur des sujets comme l'entretien écologique des pelouses, le soutien aux pollinisateurs ou encore, la gestion des plantes, des insectes ou des animaux indésirables. Elle est en service du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à midi, jusqu'en août.

**Pour joindre la ligne verte ou prendre rendez-vous avec la brigade - Gestion des matières résiduelles : 514 630-1230, [tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca)**



## COLLECTE DE BRANCHES EN CONTINU

La Ville offre un service de collecte de branches entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre. Les Travaux publics arpentent la ville sur une base régulière ; il n'est pas nécessaire d'en faire la demande. Un délai de 21 jours est à prévoir.

### POUR UNE COLLECTE EFFICACE, VOICI CERTAINES CONSIGNES À RESPECTER :

- Déposer les branches en bordure de la voie publique ;
- La partie coupée doit faire face à la rue afin d'en faciliter la prise ;
- Elles doivent être dépourvues de débris (terre, racine, métal, etc.) ;
- Leur diamètre ne doit pas dépasser 10 cm (4 po). Les branches de plus grandes dimensions sont acceptées à l'Écocentre ;
- Aucun paquet de branches ne doit excéder 1,2 m (4 pi) de hauteur. Les piles doivent être réparties sur la largeur.



## RINÇAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Le rinçage annuel du réseau d'aqueduc permet de déloger les minéraux, naturellement présents dans l'eau, qui se déposent sur les parois intérieures des conduites.

Il est effectué entre la mi-avril et le 1<sup>er</sup> août, entre 22 h et 7 h, du dimanche au vendredi.

Un avis sera accroché à votre porte quelques jours avant le début des travaux afin de vous informer du moment des interventions dans votre secteur.

Recommandations pendant les travaux dans votre secteur :

- Évitez de laver vos vêtements ou votre vaisselle entre 22 h et 7 h ;
- Si votre eau est brouillée ou colorée, laissez l'eau froide couler jusqu'à ce qu'elle retrouve sa clarté ;
- Si vos vêtements sont tachés par l'eau brouillée ou colorée, la Ville met à votre disposition un produit nettoyant facile à utiliser. Pour vous procurer ce produit, présentez-vous à l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean ;
- L'eau colorée demeure potable, à moins qu'un avis contraire soit distribué à votre porte à cet effet.

## PARTAGEONS LA ROUTE

Tout au long de l'été, la Ville vous invite à partager la route en toute sécurité. Que l'on soit à pied, à vélo ou en voiture, assurons-nous d'être visibles, respectons la signalisation et faisons preuve de courtoisie pour des rues plus conviviales et sécuritaires.

Une campagne sera déployée dans les médias sociaux pour rappeler les bons comportements à adopter.

De plus, des afficheurs de vitesse seront disposés dès le début juin à différents endroits de la ville, selon les recommandations des citoyennes et citoyens, une invitation à ralentir dans nos rues !



## TRIANGLE DE VISIBILITÉ

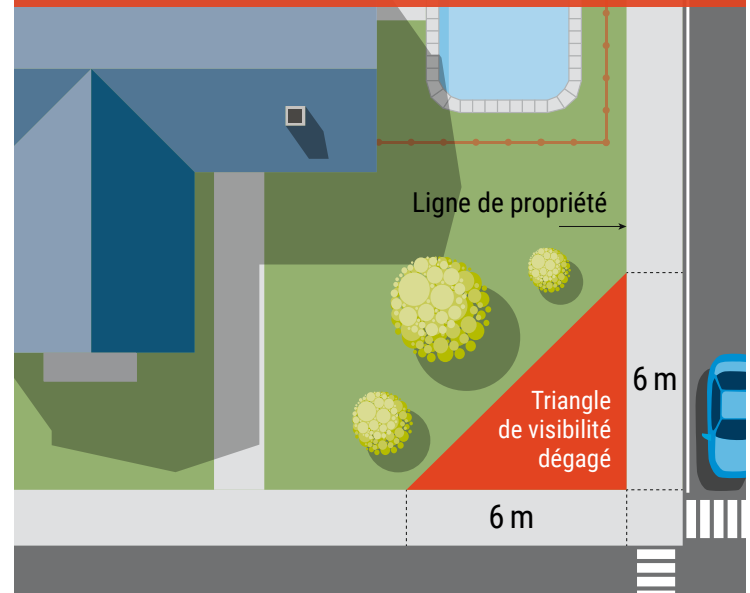
Si votre propriété est située à l'intersection de deux rues, un triangle de visibilité doit être maintenu dégagé en tout temps.

Il s'agit d'une zone de dégagement obligatoire permettant de libérer le champ de vision des automobilistes, des cyclistes et des piétons dans le but d'assurer la sécurité de toutes et de tous. Depuis janvier 2015, toute nouvelle plantation d'arbre, d'arbuste ou d'une haie est interdite à l'intérieur du triangle de visibilité.

### QU'EST-CE QUI EST PERMIS DANS CETTE ZONE ?

- Les aménagements paysagers, clôtures ou haies existants d'une hauteur maximale de 91 centimètres (3 pi) à partir du niveau de la rue ;
- Tout arbre existant, libre de branches et de feuilles sur 1 à 3 mètres (3 à 10 pi) de hauteur à partir de la voie publique.

Pour toute question, contactez le  
Service inspection – sécurité publique au 514 630-1234  
ou à [secpub@pointe-claire.ca](mailto:secpub@pointe-claire.ca).



## SERVICES À DOMICILE



**Pour plus  
de renseignements,  
contactez les Travaux  
publics au 514 630-1230  
durant les heures  
de bureau.**

**Pour toute urgence  
à l'extérieur des heures  
régulières, contactez  
le Service de l'inspection –  
sécurité publique au  
514 630-1234.**

### **FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU – SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL**

Le service de fermeture et d'ouverture de l'entrée d'eau principale est offert pour les résidences et les commerces. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures de bureau. En tout autre temps, le tarif est de 375,19\$.

### **BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE**

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit ainsi qu'être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion d'un déboucheur servant à son déblocage.

### **CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT**

Installé du côté privé sur la conduite de branchement menant à l'égout, ce mécanisme est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol s'il y a un refoulement d'égout. Il est de la responsabilité des propriétaires de s'assurer qu'il soit fonctionnel. Voici quelques précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement :

- Vérifiez le clapet de temps à autre afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement ;
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'en empêcher.

### **APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS**

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si la cause de l'obstruction est imputable au propriétaire, cette dernière ou ce dernier devra en assumer les frais, soit 773,83\$ pendant les heures de bureau et 1 025,90\$ en tout autre temps.

**Ces tarifs sont pour 2022. Ils incluent les frais d'administration  
et peuvent changer sans préavis.**

## CHIENS

Pour la sécurité de toutes et de tous, le règlement municipal sur les chiens a été resserré, en cohésion avec la nouvelle réglementation provinciale en vigueur. Ainsi :

- Tout propriétaire d'un chien doit l'enregistrer sur la plateforme Emili.net dans un délai de 30 jours après son acquisition ou le jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. Une médaille, qu'il devra toujours porter et qu'il conservera toute sa vie sera alors envoyée par la poste. Les frais d'enregistrement devront par la suite être acquittés tous les ans.
- À moins d'être dans un espace privé clôturé ou dans une aire d'exercice réservée aux chiens, ceux-ci doivent en tout temps être tenus par une laisse de moins de 1,85 m. (6 pi).
- Les gardiens ou gardiennes sont tenus de ramasser les déjections de leur animal et d'en disposer dans une poubelle.
- Un chien déclaré potentiellement dangereux fait l'objet de normes rigoureuses, notamment quant aux dispositifs de garde lorsqu'il se trouve dans un lieu public et en présence d'un enfant de moins de 10 ans.
- **Pour chaque infraction, des pénalités de 200 \$ et pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ sont prévues en fonction de la gravité des infractions.**

[pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)



## PISCINES ET SPAS

L'accès aux piscines ou aux étangs d'une profondeur de 45 cm (18 po.) ou plus doit être contrôlé en tout temps.

Qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou temporaire, une piscine doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier et d'une enceinte en restreignant l'accès, de même que d'un contrôle de sécurité lorsque les installations sont adjacentes à un bâtiment.

Les spas doivent être pourvus d'un couvercle fermé et être cadenassés lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou être munis d'une enceinte autorisée.

Avant toute installation d'une piscine, d'un spa ou d'un étang d'une profondeur de 45 cm (18 po.) il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du Service d'urbanisme.

Un processus d'harmonisation de la réglementation municipale sur les piscines à la loi provinciale est en cours. Des précisions suivront.

[pointe-claire.ca](http://pointe-claire.ca)



En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.

# CARTE DES TRAVAUX / MAP OF CONSTRUCTION PROJECTS


AVRIL À NOVEMBRE / APRIL TO NOVEMBER


## Amélioration de nos rues

 Travaux de reconstruction de rue


 Travaux de réfection de rue

 Travaux d'aqueduc


 Aménagement d'une piste cyclable


 Travaux de stabilisation des berges


## Travaux d'archéologie


 Site d'archéologie


## Amélioration de nos parcs et espaces verts


 Réfection du terrain de soccer


 Installation d'une table de ping-pong


 Bloc sanitaire universellement accessible avec tables à langer adaptées et fontaine à boire


 Balançoires parent-enfant et surface universellement accessible


 Stationnement écoresponsable et plantation


 Remplacement d'un module de jeux pour les 5 à 12 ans

 Structure d'ombre

 Jardin de lecture

 Mini jeux d'eau

 Travaux de verdissement

 Intervention artistique au sol


## Improvements to our streets and infrastructure

 Road reconstruction work

 Road work

 Aqueduct work


 Developing bicycle paths


 Shoreline maintenance work


## Archaeological work


 Archaeological site


## Improvements to our parks and green spaces


 Reconstruction of the soccer field


 Installation of a ping pong table


 Universally accessible comfort station with adapted changing tables and drinking fountain


 Parent-child swings and universally accessible surface

 Eco-responsible parking lot and planting

 Replacement of a play module for children aged 5-12 years

 Shade structure

 Reading garden

 Mini water games

 Greening work

 Artistic markings

